



Éditorial



Le mot
du président
d'ITEA,
Pascal Farjot

Patrimoine de l'eau : il y a urgence !

La principale raison du blocage des projets d'infrastructures d'eau réside dans les incertitudes liées à la mise en œuvre des nouvelles intercommunalités et des schémas départementaux de coopération intercommunale susceptibles de modifier le périmètre d'intervention des maires ou des Présidents de Syndicat d'Eau. La prise de compétence en deux temps, optionnelle au 1^{er} janvier 2018 et obligatoire au 1^{er} janvier 2020, des communautés de communes et d'agglomération pour les services « eau » et « assainissement », introduite par la loi NOTRe crée en outre une situation d'immobilisme sans précédent qui met à dure épreuve les industriels du transport de l'eau.

A l'instar du secteur des Travaux Publics, les membres d'ITEA souffrent de l'attentisme des maires alors même que les financements existent. C'est donc une certaine idée des infrastructures qui est en jeu. Parce qu'elle impacte directement la qualité des services publics et la nature des relations entre les maires et leurs administrés, la réforme des collectivités doit s'accélérer. Face à un contexte économique précarisé, les collectivités doivent exploiter le plein potentiel des investissements et engager à minima des travaux d'entretien du patrimoine. Il faut absolument franchir la seconde étape et traiter en urgence les conséquences pratiques engagées par les réformes territoriales et les pôles de compétitivité ! Charles-Eric Lemaigen, président de l'ACDF et Benjamin Gallezot de la DGE ont bien voulu nous éclairer sur leur compréhension de ces sujets. ITEA les en remercie.

Actualités

Les pôles de compétitivité, « en marche »

Dans une logique d'accélération de l'Industrie du Futur appuyée par la loi de décentralisation, Emmanuel Macron met les pôles de compétitivité en ordre de bataille avec pour priorité l'atteinte de résultats économiques concrets.

Alors que les pôles de compétitivité doivent jouer un rôle important dans le déploiement de la Nouvelle France Industrielle, le ministère de l'Economie de l'Industrie et du Numérique prend le sujet à bras le corps en réalisant l'audit des 71 pôles créés en 2005. « Notre objectif est que les pôles soient avant tout un élément de structuration de la politique industrielle et qu'ils puissent apporter des réponses efficaces aux besoins d'innovation des industriels en favorisant des partenariats publics-privés sur les territoires » explique Benjamin Gallezot, adjoint au Directeur Général des Entreprises de Bercy.

Au cœur de la stratégie du ministère, il s'agit d'améliorer la performance du système et de se recentrer autour des 9 solutions industrielles introduites le 18 mai 2015 par Emmanuel Macron dans le cadre du programme transversal intitulé l'Industrie du Futur.

Pour réussir au mieux cette transition, les pôles de compétitivité doivent afficher plus de cohérence et de lisibilité et travailler de concert avec les régions, dont les compétences se sont élargies avec la réforme des collectivités territoriales. « Il s'agit d'accroître le bénéfice des pôles de compétitivité à tous les acteurs économiques pour valoriser le savoir-faire des entreprises et des chercheurs français et le promouvoir au niveau mondial. » précise Benjamin Gallezot. Pour l'État, cette démarche est l'occasion d'insister sur le rôle que doit jouer l'innovation dans la réalisation des objectifs de l'Industrie du Futur et d'accélérer le développement des collaborations transversales entre pôles. « Si le rôle de l'État est de continuer à assurer sa mission principale qui est de financer les projets de recherche et de développement collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité grâce au fond unique interministériel (FUI), la réponse à la compétitivité et à la complexité de produits et services innovants passe désormais par une démarche proactive structurée et de nouvelles approches. »

Dans ce contexte, les conventions de partenariat entre pôles de compétitivité doivent jouer un rôle clé pour organiser des réponses offensives, innovantes et co-labellisées au sein de filières d'excellence. De quoi amplifier l'attractivité des territoires.

Agenda

■ Salon Pollutec, du 29 novembre au 2 décembre 2016 à Lyon Eurexpo.

■ Remise des Labels Aquaplus et Trophées sur le Village de l'Eau. Itea sera présent sur le Village de l'Eau organisé par l'UIE.

■ Carrefour de l'Eau 25 & 26 janvier 2017 à Rennes, Parc des Expositions

Vie du syndicat

■ Saint-Gobain PAM renouvelle son Label Aquaplus Entreprise

■ Bayard (Groupe Talis) se voit attribuer le Label Aquaplus Entreprise pour la première fois dans le domaine « Conception et fabrications de matériels du transport de l'eau »

■ ITEA adhère à Connexion 21, association ayant pour but de sensibiliser et mobiliser tous les acteurs de la société autour des infrastructures françaises, pour des infrastructures de qualité.

La création des intercommunalités donnera-t-elle un nouveau souffle aux acteurs de l'eau ?

À l'heure où l'économie française cherche des leviers de croissance, l'intercommunalité pourrait constituer une étape essentielle et créer des passerelles entre l'action d'urgence et le développement à long-terme des réseaux d'eau potable. Charles Eric Lemaignan et Benjamin Gallezot livrent un état des lieux de la réforme des collectivités et des instruments permettant de régénérer l'infrastructure des réseaux.

Une adhésion en demi-teinte mais des nouveaux périmètres intercommunaux solides



Conçus comme un mécanisme efficient qui s'adresse notamment aux petites collectivités afin de mutualiser les services techniques ou les moyens entre les communes, les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) adoptés le 31 mars 2016 par les élus en conseil communal permettront de réduire de 2150 à 1250 environ le nombre de collectivités d'ici 2017. Toutefois, selon une enquête réalisée par l'ACDF « un nombre non négligeable d'élus estime que les périmètres choisis, trop larges mais aussi pour certains trop restreints, ne respectent pas suffisamment les bassins de vie » souligne Charles-Eric Lemaignan. Sans compter le calendrier de mise en œuvre des intercommunalités jugés irréaliste voire risqué pour nombre d'entre-eux.

La mutualisation des services techniques perçue comme un atout

Pour le président de l'ACDF, en matière d'eau et d'assainissement, les enjeux sont nombreux et les questions d'amélioration de la sécurité de la ressource, de la distribution, de la compréhension par les consommateurs de leur facture d'eau s'imposent pour les collectivités. Répondre à ces enjeux passe par la rationalisation des services techniques qui ont vocation à devenir les pilotes d'une gestion intégrée de la politique globale de l'eau. Ils doivent jouer un rôle de premier plan avec les industriels, dynamiser les coopérations directes entre les acteurs et élargir le champ des co-développements pour des projets d'adduction d'eau potable notamment par l'intermédiaire des syndicats mixtes. « De façon plus générale, que les communautés optent pour une gestion de l'eau et l'assainissement en régie ou par délégation, à des syndicats ou à des délégataires privés, il me semble crucial qu'elles conservent le rôle de maître d'ouvrage et de pilote de ces politiques, aux enjeux majeurs. » insiste Charles-Eric Lemaignan.

L'urgence des investissements

Pour le président de l'ACDF, la transition énergétique n'est pas un critère de choix pour les collectivités territoriales. En intensifiant la mise en œuvre de la loi Grenelle II et notamment le diagnostic des réseaux, les collectivités augmenteraient non seulement leurs chances de tenir leurs objectifs de réduction des fuites mais aussi de dynamiser la croissance locale. « Les experts estiment que 6 à 10 milliards d'euros par an seraient nécessaires au « simple » renouvellement des infrastructures existantes ! Aujourd'hui, l'investissement n'est pas à la hauteur, et le coût de l'inaction risque à l'avenir d'être bien supérieur à ces montants » alerte Charles-Eric Lemaignan.

Toutefois, si l'entretien des réseaux a été mis de côté faute de financement, l'observatoire de la commande publique de l'ACDF laisse entrevoir une reprise des investissements des collectivités, confirmée par la note de conjoncture de la Banque de France au premier trimestre 2016.

Dans ce contexte, Benjamin Gallezot appelle les industriels à influencer sur les décisions politiques et à diagnostiquer les bénéfices déterminants en termes de sécurité, de sûreté des réseaux et d'impacts sociaux d'une politique volontaire de soutien aux infrastructures de qualité.

Retrouvez l'intégralité des interviews sur www.itea-france.fr

Nos métiers

ITEA est un syndicat professionnel représentant l'ensemble de la filière industrielle du transport de l'eau potable et de l'assainissement en France. Il regroupe des entreprises européennes et françaises dont les membres ont au moins un site de production en France.

Nos produits

- Tuyaux en fonte, béton, PP, PVC, PE, PRV
- Dispositifs de fermeture et de couronnement en fonte
- Regards en béton, PP, PVC, PE, PRV et fonte
- Matériels de robinetterie et de branchement
- Systèmes de raccordements

Nos actions

- 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires/an
- 6500 salariés
- ITEA est membre de l'UIE (Union nationale des industries et entreprises de l'eau et de l'environnement) et de la FNTP (Fédération Nationale des Travaux Publics)

itea infos

La lettre des industriels du transport de l'eau et de l'assainissement

www.itea-france.fr

ITEA Infos est édité par

Itea, 9 rue de Berri, 75008 Paris

Directeur de la publication : Pascal Farjot

Directrice de la rédaction : Anne-Laure Makinsky

Rédacteur en chef : Pascale Meeschaert

Conception et réalisation : Technosquare

Maquette : Cécile Marzloff

Impression : GDS

Contact ITEA : info@itea-france.fr

Itea, membre de l'UIE



Union Nationale des Industries et Entreprises de l'Eau et de l'Environnement



Membres correspondants



Membre associé

